



**Rapport de suivi de la mise en œuvre  
du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008**

**Stratégie 1 - Sensibilisation de la population**

**Description :**

Pour la sensibilisation des citoyens, la MRCVO a déjà élaboré un plan de communication qui regroupe les actions suivantes :

- Publication dans un journal de sept (7) pages promotionnelles (pendant sept (7) semaines consécutives) concernant chacun des thèmes abordés par la campagne de sensibilisation ;
- Conception de sept (7) dépliants, pour chacun des thèmes, qui seront distribués par l'entremise d'un publi-sac qui est distribué à 32 000 résidences du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Conception et diffusion de sept (7) chroniques télévisées, à raison de trente (30) secondes par chronique, qui seront diffusées sur une période de quatre (4) semaines, partout sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Conception d'une trousse pédagogique afin de sensibiliser les élèves du primaire habitant sur le territoire de la MRC (tourné dans les écoles);
- Ouverture d'une ligne « info-récupération » afin de répondre aux questions du public concernant les nouveaux programmes de récupération;
- Création de kiosques « récupération-recyclage ». Ces kiosques amovibles serviront à sensibiliser les gens dans les centres commerciaux ainsi que dans divers (es) salons (expositions) présentés (es) à chaque année sur le territoire.

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier :**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Conception</b>						
Journaux, dépliants, télévision, kiosque, trousse pédagogique, ligne /info-récup/	■			■		
Collecte des matières résiduelles						
Implantation de la collecte sélective					■	■
<b>Opération</b>						
Journaux, dépliants, télévision, kiosque, trousse	■	■	■	■	■	■

**Avancement :**

- Formation sur le compostage. Depuis une douzaine d'années, la MRCVO offre gratuitement des formations sur le compostage domestique aux citoyens de son territoire;
- Publication en 2005 dans le journal hebdomadaire local de six (6) chroniques (pendant six (6) semaines consécutives) visant à présenter aux citoyens différentes conditions pour l'implantation lieu d'enfouissement technique ;
- Conception de sept (7) dépliants de sensibilisation, distribués en 2005 par l'entremise d'un Publi-sac à 19 000 résidences du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Conception et diffusion de sept (7) chroniques télévisées, à raison de trente (30) secondes par chronique, qui ont été diffusées sur une période de quatre (4) semaines, partout sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Conception d'une trousse pédagogique afin de sensibiliser les élèves du primaire habitant sur le territoire de la MRC (tourné dans les écoles). Ces troussees sont encore disponibles à la commission scolaire;
- Calendrier de collecte (versions sommaire et détaillée). Depuis 2006, année où la MRCVO est devenue responsable de la gestion des matières résiduelles de son territoire, elle publie annuellement un calendrier de collecte servant également à sensibiliser les citoyens sur les services de la MRC, le calendrier des collectes de matières résiduelles, le recyclage, le compostage domestique, les infrastructures administratives de la MRC ainsi que celles pour la gestion des matières résiduelles.
- Ouverture d'une ligne « info-récupération » afin de répondre aux questions du public concernant les nouveaux programmes de récupération. Cette ligne est toujours utilisée aujourd'hui. Elle permet aux citoyens d'avoir accès à un menu d'informations préenregistrées et ultimement, de parler avec une technicienne en bureautique;
- Publication d'un bottin vert en mai 2009 en partenariat avec la Ville de Rouyn-Noranda. Celui-ci faisait la promotion de pratiques environnementales et donnait en référence des endroits où il était possible d'obtenir des produits et services de cette nature ainsi que pour la gestion des matières résiduelles.
- Création en 2009 du FestiVERT, un festival de sensibilisation environnementale. Ce festival offre aux citoyens et aux élèves de la commission scolaire des ateliers, conférences, présentations et autres activités à caractère environnemental;
- Visites de l'enviroparc, pour les citoyens et les élèves du secondaire;
- Ateliers dans les écoles. Une série d'ateliers a été développés et ceux-ci sont présentés dans les écoles qui en font la demande;
- Pubs radio. Des campagnes publicitaires sont diffusé tout au cours de l'année pour annoncer les services de la MRCVO, les collectes spéciales de matières résiduelles et pour sensibiliser les citoyens sur des thèmes environnementaux;
- Lancement en 2014 d'un nouveau site internet qui permet aux citoyens d'obtenir des informations d'une façon plus interactive.

## **Commentaires**

Les initiatives ci-dessus ne sont que quelques unes des nombreuses mesures mises de l'avant par la MRCVO pour faire de la sensibilisation auprès de ses citoyens.



## Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008

### Stratégie 2 - Collecte sélective à trois voies

#### Description :

**La MRC opérerait pour une collecte de porte en porte à 2 voies (éventuellement à trois voies) afin de récupérer le verre, le plastique, le métal, les fibres et le textile. Cette collecte serait de type combiné, dans le sens où le camion effectue la collecte des déchets et celle des matières recyclables à la fois.**

Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2003 : n/a	2006 : 19,5 %
	2004 : n/a	2007 : 26 %
	2005 : 13%	2008 : 32,5 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

La MRCVO a ainsi choisi d'offrir un service de collecte sélective de porte en porte en co-collecte avec la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination. Ceci s'avère une nette amélioration puisque les municipalités de la MRCVO n'ont offert que la collecte des matières recyclables par apport volontaire jusqu'à présent ; ce qui explique le taux très bas de récupération des matières à la MRC en 2002.

De plus, la collecte sélective désirée par la MRCVO comprend, en plus des matières recyclables traditionnelles, les textiles qui représentent plus de 2 % des matières résiduelles.

De même, avec la venue future d'une collecte des matières putrescibles-collecte à trois voies (résidus alimentaires et résidus de jardin), la MRCVO pourrait réduire la collecte des résidus voués à l'élimination et du recyclage aux deux semaines seulement.

#### La co-collecte à trois voies

La MRC a choisi d'effectuer, dès 2007, la collecte des matières putrescibles (résidus verts et résidus de table) par l'intermédiaire de la collecte de porte en porte à trois voies. Cette dernière serait réalisée avec un camion à deux compartiments en adoptant un horaire de collecte sur deux semaines; la première semaine, les matières organiques et les déchets seraient enlevés et, la deuxième semaine, il s'agirait d'enlever les matières organiques et les matières recyclables.

En ce qui concerne les matières putrescibles, celles-ci seront disposées à l'intérieur de sacs biodégradables. Elles pourront alors se rendre directement sur la plate-forme de compostage, sans aucun traitement supplémentaire.

Advenant le cas où les matières recyclables de la MRC de Vallée-de-l'Or ne soient plus acceptées au centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda, la MRC prévoit créer un centre de transbordement afin de pouvoir entreposer les matières en attendant d'être redirigées vers un centre de tri hors région.

Notez que les cloches vertes d'apport volontaire présentes sur le territoire de la MRC seront utilisées dans les zones de villégiature dès que la collecte sélective de porte en porte sera implantée.

Afin d'augmenter ses quantités de matières recyclables enlevées, la MRC de Vallée-de-l'Or désire implanter un nouveau règlement concernant l'interdiction de mettre des matières recyclables dans la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination.

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier :**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Opération</b>						
Voir les commerces pour faire l'acquisition des sacs bleus transparents						
Collecte combinée						

**Avancement :**

#### **GÉNÉRAL**

- Obtention de la compétence en gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC.
- La MRCVO fait la collecte, le transport, le transbordement, la valorisation et la disposition des matières résiduelles provenant des secteurs commerciaux, institutionnels et résidentiels de son territoire
- Contrairement à ce qui était prévu à son PGMR, la MRCVO a décidé de ne pas implanter de service de collecte sélective de porte en porte en co-collecte avec la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination. Dans un premier temps, aucun entrepreneur de la région ne possédait de camion à benne compartimentée et dans un deuxième temps, la benne des camions prévus pour la co-collecte bimensuelle du recyclage ou des déchets et hebdomadaire des résidus alimentaires sont compartimentés dans une proportion de 70/30, mieux adapté à ce type de collecte.
- Achat en 2010 de camions compartimentés en prévision de l'implantation de la co-collecte des résidus alimentaires.

#### **DÉCHETS**

- Uniformisation de la collecte de porte en porte des déchets en 2006 selon la formule des 39 semaines modifiées (collecte bimensuelle en alternance et collecte des déchets hebdomadaire durant la période estivale) avec un sous-contractant puis par la MRC en 2011 afin d'améliorer le service au citoyen.
- Élimination en 2013 de la collecte supplémentaire estivale de déchets, réduisant ainsi la quantité de camions sur la route et par le fait même, l'émission de gaz à effet de serre.

#### **RECYCLAGE**

- Contrairement à ce qui était prévu à son PGMR, la MRCVO a décidé de construire un centre de transbordement pour ses matières recyclables. Cela lui permet de transporter celles-ci au centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda (situé à plus de 100 km) dans un camion semi-remorque plutôt que dans les nombreux camions de collecte. Cela lui permet ainsi d'entreposer les matières recyclables jusqu'à leur transport et de réduire le nombre de camions sur la route.
- Sensibilisation auprès des commerces en 2005 pour qu'ils ajoutent à leur offre de produits des sacs bleus transparents en prévision de l'implantation de porte en porte des matières recyclables.
- Implantation en 2006 de la collecte de porte en porte des matières recyclables avec un sous-contractant puis par la MRC en 2011 afin d'améliorer le service au citoyen
- La collecte des matières résiduelles recyclables se fait aux deux semaines.
- La collecte des matières résiduelles recyclables se fait avec des sacs bleus transparents ou des bacs roulants de 360 litres.
- La MRCVO a installé des conteneurs de matières résiduelles recyclables dans les secteurs de villégiature.
- Le projet de collecte sélective des textiles a été abandonné. Le secteur de Val-d'Or étant déjà bien desservi par le Service d'Entraide Familiale de Val-d'Or, la MRC a plutôt conclu une entente pour que ce dernier traite les surplus des organismes communautaires et des citoyens des pôles de Senneterre et Malartic. La MRCVO a donc instauré un équipement dans ses trois (3) éco-centres et en fait la collecte et la livraison au Service d'Entraide Familiale de Val-d'Or.
- Contrairement à ce qui était prévu à son PGMR, la MRCVO a décidé de ne pas implanter de règlement concernant l'interdiction de mettre des matières recyclables dans la collecte des matières résiduelles destinées à l'élimination et de plutôt accentuer ses efforts de sensibilisation. Elle croit en effet que la sensibilisation favorisera davantage l'adhésion aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles (recyclage et autres matières) que les mesures coercitives.
- Le rendement moyen annuel de la collecte sélective des matières recyclables, c'est-à-dire le rapport entre la quantité de matières recyclables annuellement collectée sur le territoire et le nombre de personnes desservies, était de 0,028 t / personne / an en 2002 pour se situer à 0,103 t / personne / an en 2013 soit une augmentation de 369.47 %.

*Source : MRC de La Vallée-de-l'Or, PGMR 2003-2008 et Bilan GMR au 31 décembre 2013*

## **RÉSIDUS ORGANIQUES**

### **Général**

- La MRCVO a choisi de ne pas aller de l'avant avec une collecte commune des résidus verts et des résidus alimentaires afin d'être en mesure de produire des composts de catégories différentes afin de satisfaire aux besoins des citoyens ainsi que ceux de compagnies minières désirant revitaliser des sites à résidus miniers. Le don de compost aux citoyens contribue également à nos efforts de sensibilisation.

### **Résidus verts**

- Implantation en 2006 de collectes spéciales de putrescibles verts sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or cinq (5) fois par année, durant la période estivale. Ces collectes ont remplacées, de 2006 à 2010, les collectes régulières de déchets pour les semaines visées. Depuis 2011, ces collectes spéciales sont réalisées en co-collecte lors de la collecte des matières recyclables.
- Compostage, depuis 2006, par un sous-contractant et don du compost aux citoyens en 2011 et 2013 avec pour objectif une remise aux citoyens aux 2 ans.

#### **Arbres de Noël**

- Collecte spéciale des arbres de Noël
- Valorisation en biocombustible

#### **Résidus alimentaires**

- Report temporaire de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires suite à la crise du recyclage de 2008, à la municipalisation de la collecte des matières résiduelles en 2011 et à la fermeture en 2013 du centre de tri desservant la MRCVO. Ces 3 situations nous ont obligées à nous concentrer à consolider la filière du recyclage et à municipaliser la collecte des matières résiduelles au détriment de la collecte des résidus alimentaires.
- Projet pilote de collecte de résidus alimentaires en 2012/2013 pour tester, dans diverses conditions climatiques, différents contenants pour la collecte à venir.
- Obtention d'une lettre d'intention d'une compagnie minière pour l'acquisition de la totalité du compost que la MRCVO produira avec les résidus alimentaires. Celui-ci servira à la revitalisation de sites à résidus miniers.

#### **Commentaires**

Les initiatives ci-dessus ne sont que quelques unes des nombreuses mesures mises de l'avant par la MRCVO.



## Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008

### Stratégie 3 - Collecte spéciale des RDD

#### Description :

Cette collecte prendrait la forme d'une journée de collecte effectuée dans toutes les municipalités de la MRC. Un camion adapté à ce type de collecte passerait y récupérer les résidus dangereux. La collecte par point de vente, déjà en activité présentement, resterait encore présente.

La localisation d'un dépôt permanent de RDD sur le site du LES de Val-d'Or, qui pourrait accueillir, tout au long de l'année, les peintures, bases, batteries d'auto, acides, aérosols, cyanure, médicaments, oxydants, piles, propane, réactifs, huiles usées, solvants et tout autre RDD, serait accessible à tous les citoyens de la MRC.

Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2003 : n/a	2006 : 26,35 %
	2004 : 26,35 %	2007 : 26,35 %
	2005 : 26,35 %	2008 : 26,35 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Le choix stratégique de la MRC de Vallée-de-l'Or vise à installer un dépôt permanent à l'éco-centre du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or, jumelé à une collecte spéciale, soit une journée de collecte annuelle par municipalité de la MRCVO. Puisqu'il n'y aurait qu'un seul dépôt permanent à RDD pour tout le territoire de la MRC, la journée de collecte annuelle locale s'avèrerait un bon ajout pour rejoindre la population locale qui pourrait avoir de la difficulté à se rendre à l'éco-centre. Toutefois, une bonne campagne de sensibilisation et beaucoup de promotion deviendront nécessaires afin de faire connaître aux citoyens des autres localités qu'ils peuvent déposer leurs RDD au dépôt de Val-d'Or.

Compte tenu que la nouvelle politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles porte sur deux grands objectifs dont la récupération et la protection de l'environnement en rendant les lieux d'enfouissement plus sécuritaires, il importe donc de s'assurer que les RDD ne soient pas enfouis. En plus de les récupérer, il faut donc également empêcher les citoyens de les jumeler aux matières résiduelles. Ainsi, un règlement sera nécessaire à cet effet. La MRC adoptera donc un règlement interdisant de mettre des RDD dans la collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier :**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
--	------	------	------	------	------	------



Opération				
Collecte et traitement				

**Avancement :**

- Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, trois dépôts permanents permettant de recevoir les RDD des citoyens toute l'année ont été implantés sur le territoire de la MRCVO soit celui qui était prévu à Val-d'Or et également un dépôt à l'écocentre de Senneterre et un autre à l'écocentre de Malartic. La MRCVO est ainsi en mesure de recevoir les RDD des citoyens toute l'année dans chacun de ses pôles.
- Compte tenu que les citoyens peuvent désormais être desservis toute l'année dans chacun des trois (3) pôles de la MRC, celle-ci a décidé de ne pas aller de l'avant avec son projet de collecte spéciale des RDD.
- Les municipalités composant la MRCVO ont chacune adopté un règlement municipal interdisant de mettre des RDD dans la collecte des matières résiduelles destinées à l'enfouissement

**Commentaires**

- Aucun.



## Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008

### Stratégie 4 - Collecte spéciale des encombrants

#### Description :

<b>Déjà présente dans la majorité des municipalités de la MRC, la journée de collecte reste le meilleur moyen pour la MRC de récolter ces encombrants. Elle sera effectuée dans toutes les municipalités, deux fois par année.</b>			
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées (Voir Éco-centre)	2003 : n/a		2006 : 31 %
	2004 : n/a		2007 : 31 %
	2005 : 31 %		2008 : 31 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

La MRCVO a choisi d'implanter une collecte spéciale des encombrants; ce qui constitue certainement la méthode la plus simple. Il s'agit d'une amélioration par rapport à la situation actuelle puisque quelques municipalités du territoire n'effectuent pas ce genre de collecte actuellement. De plus, les collectes actuelles ne sont pas nécessairement effectuées à des fins de recyclage ou de réemploi. Dans un certain nombre de municipalités, les encombrants sont recueillis pour être envoyés directement à l'enfouissement.

#### Méthodes de collecte

La MRC a opté pour deux (2) méthodes de collecte d'encombrants: la collecte par journées fixes et le dépôt volontaire dans un lieu permanent.

La MRC de Vallée-de-l'Or a choisi d'utiliser collecte par journées fixes deux (2) fois par année, dans toutes les municipalités.

En ce qui concerne le dépôt volontaire dans un lieu permanent (éco-centre), l'Éco-centre de la MRC disposera d'un endroit pour entreposer les encombrants. Ces derniers seront donnés à des organismes à but non lucratif ou tout simplement vendus à faibles coûts à des commerces ou à des particuliers.

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier :**

2005

**Avancement :**

- La MRC de Vallée-de-l'Or a choisi d'utiliser cette méthode de collecte une (1) fois par année, dans toutes les municipalités.
- Les encombrants de métal ainsi que les pneus sont envoyés à des récupérateurs pour être recyclés alors que les autres sont destinés à l'enfouissement.
- En plus de la collecte annuelle, la MRCVO a construit un entrepôt de meubles dans chacun de ses trois (3) éco-centres pour être en mesure de recevoir les encombrants des citoyens toute l'année.
  - Les encombrants pouvant être réutilisés sont donnés à des organismes à but non lucratif qui les revendent à faibles coûts aux citoyens.
  - Les encombrants en métal sont envoyés à un récupérateur de métal.
  - Les encombrants en bois sont quant à eux broyés pour être valorisés sous forme de biocombustible.
  - Le matériel électronique est envoyé à des récupérateurs en vue d'y être recyclé. Depuis 2013, cela se fait par le biais du programme ARPE-QC.
  - Les congélateurs, réfrigérateurs et autres sont envoyés à un récupérateur de métal qui en extrait les gaz avant d'en recycler le métal.
  - Les pneus sont envoyés à un récupérateur par le biais du programme de récupération des pneus de Recyc-Québec.
- Pour les gens qui ne seraient pas en mesure de transporter leurs encombrants jusqu'à l'un de ses éco-centres, la MRC a conclu une entente de référence avec le Service d'Entraide Familiale de Val-d'Or puisque ceux-ci peuvent dans certains cas effectuer une collecte sur appel.

## **Commentaires**

- Une tentative a été faite pour récupérer les meubles réutilisables mais des difficultés dans la coordination des 2 camions de notre sous-contractant (métal/pneus et déchets) et notre camion de récupération de meubles s'est soldé par un échec. Maintenant qu'elle fait elle-même toutes les collectes, la MRCVO envisage de bientôt répéter l'expérience.



## Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008

### Stratégie 5 - Traitement des boues municipales

#### Description :

<b>Ces boues seront étendues sur le parc à résidus miniers de la East Sullivan ou tout autre parc à résidus miniers (advenant le cas où ce dernier ne soit plus accessible) et accueillera les boues municipales de tout le territoire de la MRC.</b>		
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2003 : 100 %	2006 : 100 %
	2004 : 100 %	2007 : 100 %
	2005 : 100 %	2008 : 100 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Les boues d'usines d'épuration, une fois traitées, sont étendues sur le parc à résidus miniers East Sullivan, pour ensuite êtreensemencées et, par ce fait, elles servent à révégéter le parc à résidus miniers.

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, elles sont déposées à l'intérieur des lagunes du site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC de Vallée-de-l'Or, pendant une durée d'un an (ou lorsque le taux de siccité - teneur moyenne en solide - à atteint 15 %). Par la suite, tout comme les boues d'usines d'épuration, elles seront étendues sur le parc à résidus miniers,ensemencées de graminées et serviront ainsi à la révégétation du parc.

Un projet-pilote de compostage de résidus verts (feuilles et herbes) et de résidus forestiers avec les boues de fosses septiques vient tout juste d'être réalisé. Les conclusions de cet essai-pilote se sont révélées concluantes, ce qui amènera la MRC à implanter une plate-forme de compostage, afin de composter les boues de fosses septiques et les résidus verts. Les plans futurs de la MRC (2007) prévoient d'inclure les résidus de tables et les boues d'usine d'épuration au processus de compostage.

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

#### Échéancier :

- Le traitement des boues de fosses septiques au site de disposition de boues de fosses septiques de la MRCVO ainsi que la disposition des boues de l'usine d'épuration de la Ville de Val-d'Or sur le parc à résidus miniers East Sullivan étaient déjà en opération en 2003.
- L'incorporation de ces résidus au processus de compostage est prévue pour 2007.

**Avancement :**

- Les boues de l'usine d'épuration de la Ville de Val-d'Or, une fois traitées, sont étendues sur le parc à résidus miniers East Sullivan, pour ensuite être ensemencées et ainsi servir à revégéter le parc à résidus miniers.
- Les boues de fosses septiques ont été jusqu'en 2007 déposées à l'intérieur des lagunes du site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC de Vallée-de-l'Or, pendant une durée d'un an. Par la suite, elles étaient excavées, transportées et étendues sur le parc à résidus miniers East Sullivan, ensemencées de graminées et servaient ainsi à la revégétation du parc. Depuis 2009, les lagunes ne servent plus à assécher les boues. Elles servent en effet de bassins de réception et de filtration des eaux mais les boues sont plutôt pompées des lagunes dans des sacs Geotube<sup>®</sup>, utilisés pour les déshydrater. Lors du pompage, un flocculent y est ajouté afin de séparer la portion liquide de la portion solide et ainsi améliorer l'assèchement des boues. Les boues asséchées sont par la suite récoltées et envoyées sur des parcs à résidus miniers pour servir à la revégétation de ceux-ci.
- La MRCVO a fait réaliser une étude en 2011 qui a démontré que, contrairement à ce qu'elle avait envisagé lors de la rédaction de son PGMR, c'est-à-dire le compostage des boues, la méthode actuelle s'avère plus économique.

#### **Commentaires**

- Aucun.



**Rapport de suivi de la mise en œuvre  
du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008**

**Stratégie 6 - Plateforme de compostage**

**Description :**

<b>Construction d'une plate-forme de compostage pouvant accueillir les feuilles, arbres, boues de fosses septiques et boues d'usines d'épuration ainsi que des résidus putrescibles. Cette plate-forme sera située sur le parc à résidus miniers de l'ancienne mine East Sullivan.</b>		
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2003 : 6 %	2006 : 33 %
	2004 : 16 %	2007 : 60 %
	2005 : 16 %	2008 : 60 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

La MRCVO prévoit une plate-forme de compostage des résidus de jardin (les feuilles et les herbes) avec les boues de fosses septiques et les boues d'usines d'épuration. Quant aux résidus alimentaires, qui représentent près de 18 % des matières résiduelles, ils seront intégrés éventuellement dans le processus de compostage. Un deuxième projet-pilote sera mené à ce sujet en 2007.

La MRCVO a choisi d'implanter une plate-forme de compostage sur le parc à résidus miniers « East Sullivan » pour le compostage des feuilles et des herbes. En ce qui concerne la collecte de ce type de résidus, la MRC prévoit l'intégrer éventuellement (d'ici 2008) à l'intérieur de sa collecte de porte en porte. Cette dernière passera donc d'une collecte à deux voies à une collecte à trois voies (d'ici 2008).

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier :**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Conception</b>						
Construction de la plate-forme	■		■			
Essai-pilote de compostage du putrescible				■		
Essai-pilote compost BFS + putrescibles				■		
Projet compostage domestique		■			■	
<b>Opération</b>						
BFS + résidus verts						
BUÉ + putrescibles						
Compostage putrescibles						

### **Avancement :**

- La MRCVO a choisi de ne pas aller de l'avant avec le deuxième projet-pilote de compostage de résidus verts (feuilles et herbes) et de résidus forestiers avec les boues de fosses septiques qui devait être réalisé en 2007.
- Les résidus verts sont compostés depuis 2006, par un sous-contractant et le compost est remis aux citoyens aux 2 ans. Tout en permettant l'atteinte de l'objectif de valorisation de ces résidus, le don aux citoyens du compost produit avec ceux-ci contribue également à nos efforts de sensibilisation.
- Tel que mentionné précédemment, une étude réalisée pour la MRCVO en 2011 a démontré que, contrairement à ce que la MRCVO avait envisagé lors de la rédaction de son PGMR, il est plus économique de faire l'épandage sur des sites à résidus miniers des boues de fosses septiques et d'usine d'épuration plutôt que de les composter.
- L'implantation de la collecte des résidus alimentaires a temporairement été reportée suite à la crise du recyclage de 2008, à la municipalisation de la collecte des matières résiduelles en 2011 et à la fermeture en 2013 du centre de tri desservant la MRCVO. Ces 3 situations nous ont obligées à nous concentrer à consolider la filière du recyclage et à municipaliser la collecte des matières résiduelles au détriment de la collecte des résidus alimentaires.
- Depuis une douzaine d'années, la MRCVO offre gratuitement des formations sur le compostage domestique aux citoyens de son territoire. Elle fait aussi la promotion de l'herbicyclage auprès de ses citoyens.
- Bien que la construction d'une plateforme de compostage fait toujours partie des projets de la MRCVO celle-ci ne sera pas construite sur le site à résidus miniers East Sullivan contrairement à ce qui avait été envisagé lors de la rédaction du PGMR. Elle sera plutôt construite à côté de l'usine de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique afin d'être en mesure d'y traiter le lixiviat qui pourrait être généré pendant le processus de compostage. De plus, construction de la plateforme à cet endroit assure la pérennité de la plateforme puisque la MRCVO n'est pas propriétaire du terrain du site à résidus miniers East Sullivan.

### **Commentaires**

- Aucun.

**Rapport de suivi de la mise en œuvre  
du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008**

**Stratégie 7 - Implantation d'un éco-centre au site du LES**

**Description :**

<b>Implantation d'un éco-centre sur le site du LES de la ville de Val-d'Or. Les résidus accumulés à cet éco-centre seront vendus, en priorité, aux différentes entreprises du territoire. Par la suite, les résidus non vendus seront donnés à des organismes sans but lucratif.</b>		
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2003 : n/a	2006 RDD : 48,65 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 22,7 %
	2004 RDD : 48,65 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 22,7 %	2007 RDD : 48,65 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 22,7 %
	2005 RDD : 48,65 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 22,7 %	2008 RDD : 48,65 % Mat. recy. : 21,2 % Encombrants : 22,7 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

<b>Implantation de minis éco-centres à Malartic et Senneterre-ville. Ces minis éco-centres seront facilement accessibles pour les citoyens des pôles de Malartic et de Senneterre-ville. Des conteneurs y seront installés et , lorsque pleins, ils seront acheminés à l'éco-centre de Val-d'Or.</b>		
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	2003 : n/a	2006 : 6,3 %
	2004 : 6,3 %	2007 : 6,3 %
	2005 : 6,3 %	2008 : 6,3 %

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

La MRCVO désire installer un éco-centre au LES de Val-d'Or ainsi que deux (2) minis éco-centres dont un (1) à Malartic et un (1) à Senneterre-ville. Ces derniers ne seront que des lieux de dépôt pour que les matières soient ensuite transférées à l'éco-centre de Val-d'Or pour y être triées et revendues par la suite.

**Types de matières qui pourront y être déposées**

L'éco-centre de Val-d'Or

- Matériaux secs
- Textile
- Résidus verts (feuilles, herbes, branches)
- RDD (dépôt permanent aux abords de l'éco-centre)



- Encombrants
- Ordinateurs, livres, meubles, etc.

#### Les minis éco-centres de Malartic et Senneterre-ville

- Résidus verts (feuilles, herbes, branches)
- Matériaux secs
- Encombrants

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier :**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Conception</b>						
Plans et devis	■					
Construction éco-centre	■					
Construction dépôt RDD	■					
Construction centre transbordement	■					
Construction centre mise en ballots	■					
<b>Opération</b>						
Éco-centre		■	■	■	■	■
Dépôt RDD		■	■	■	■	■
Centre de transbordement		■	■	■	■	■
Centre de mise en ballots		■	■	■	■	■

**Avancement :**

- Les 3 écocentres prévus au PGMR ont été construits en 2005. Aux produits que la MRCVO avait prévus recevoir pour recyclage ou valorisation ce sont ajoutés les produits suivant :
  - béton
  - pneus (auto, camion, vélo)
  - métal
  - bois
  - appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateurs, ...)
  - cartouches d'encre
  - matériel électronique.

Tous ces produits peuvent être déposés dans les 3 écocentres de la MRCVO.

- LA MRCVO a également fait construire 4 écocentres satellites pour desservir des zones de villégiature à haute densité. Il s'agit de parcs à conteneurs transrouliers avec rampes d'accès pour les automobilistes où les citoyens peuvent y déposer des déchets, du métal, du bois et des matières recyclables.

**Commentaires**

- Aucun.



**Rapport de suivi de la mise en œuvre  
du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2003-2008**

**Stratégie 8 - Lieu d'enfouissement sanitaire**

**Description :**

<b>Étant donné la fermeture du LES de la ville de Val-d'Or, prévue pour 2003, l'option de l'agrandissement du LES actuel est prioritaire.</b>	
Quantité de matières pouvant potentiellement être valorisées	Ne s'applique pas

Source : MRC de Vallée-de-l'Or 2002

Le choix stratégique d'élimination des déchets de la MRCVO repose sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la ville de Val-d'Or. En effet, compte tenu que le LES et que le dépôt de matériaux secs (DMS) de la ville de Val-d'Or auront atteint leur pleine capacité d'ici environ deux (2) ans, la MRC de Vallée-de-l'Or souhaite agrandir le LES actuel pour une période d'au moins 20 ans.

Le LES de Val-d'Or a jusqu'à présent reçu les matières résiduelles en provenance des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel des villes de Val-d'Or (secteurs Val-Senneville et Sullivan), Malartic ainsi que des deux (2) TNO. Les autres municipalités de la MRCVO possèdent leur propre dépôt en tranchées (DET) et y envoient leurs matières. Toutefois, dans le contexte de la future réglementation sur l'élimination des matières résiduelles, on ne pourra exploiter un DET lorsqu'un lieu d'enfouissement technique sera situé à moins de 100 km par voie routière carrossable à l'année. Ainsi, avec un LET en exploitation à Val-d'Or, on doit prévoir que les DET de la MRCVO arrêteront leur exploitation et que toutes les matières résiduelles destinées à l'élimination en provenance de tout le territoire de la MRCVO devraient être enfouies au LET.

**Responsable :** MRC de La Vallée-de-l'Or

**Échéancier :**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Conception</b>						
Plans et devis						
Construction LET						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Opération</b>						

Aménagement zones d'enfouissement			
Fermeture zones d'enfouissement			
Opérations annuelles			
Post-fermeture			

#### Avancement :

- Tel que prévu à son PGMR, la MRVO a pris position afin d'interdire, sur son territoire, la mise en décharge et l'incinération des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Conséquemment, la MRC n'exporte pas ses matières résiduelles vouées à l'élimination. Elle désire être responsable de ses propres matières résiduelles.
- Une exception s'applique par contre, au traitement des boues de fosses septiques puisque la MRVO gère, depuis 1986, un site de disposition des boues de fosses septiques, approuvé par le ministère de l'Environnement, qui accueille aussi les boues des MRC environnantes. Étant donné que la MRC de Vallée-de-l'Or a développé une expertise dans la gestion des boues de fosses septiques, elle souhaite continuer à traiter les boues des MRC limitrophes.
- La MRCVO a fait construire son lieu d'enfouissement technique en 2005. Ce dernier n'a cependant été mis en fonction qu'en septembre 2006, soit à l'atteinte de la pleine capacité du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la Ville de Val-d'Or. Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2006, les travaux de fermeture des dépôts en tranchée des municipalités, du LES et du dépôt de matériaux secs (DMS) de la Ville de Val-d'Or ont été entrepris.

#### Commentaires

- En 2002 le taux annuel de diversion de la MRCVO, soit le pourcentage de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de planification<sup>1</sup>, était de 2,8 %. En 2013, il se situait à 44,46% soit une augmentation de 1587,72%.

Source : MRC de La Vallée-de-l'Or, PGMR 2003-2008 et Bilan GMR au 31 décembre 2013

<sup>1</sup> La quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination ainsi que la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire incluent les matières récupérées et le sol de recouvrement quotidien utilisé puisqu'il consiste à recycler des sols décontaminés qui seraient autrement enfouis.

- La durée de vie initialement prévue du LET de la MRCVO était de 24 ans cependant, celle-ci a été réévalué en 2012 à 31 ans. Avec l'introduction de la collecte des résidus alimentaires, la durée de vie du site sera encore une fois prolongée.